

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 15 novembre 2022 à 19 heures

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Saint-Genès-Champanelle s'est réuni, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Christophe VIAL, maire de Saint-Genès-Champanelle.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés et affichés à la porte de la mairie le 8 novembre 2022.

**PRESENTS** : (25) Alexis BEAUMONT, Cécile BIRARD, Nathalie BONNIN, Régine BRUGUIERE, Jean-Claude DARRIGRAND, Éric HAYMA, Virginie HERNANDEZ, Damien JAMOT, Philippe KRAEMER, Jacques LASSALAS, Louison LEVESQUE, Jean-Pierre MALAYRAT, Stéphane MANEVAL, Nadine MARTIN-CHOUCAT, Stéphanie MOLINIER, Régis ORBAN, Emmanuel PELLISSIER, Bruno PIERRAT, François REPOLT, Marie ROSNET, Annie THIBAUT, Didier VAZEILLE, Claire VERT, Christophe VIAL et Pascale VIEIRA.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : (2) Cécile DEBORD a donné pouvoir à Annie THIBAUT, Virginie LYS a donné pouvoir à Marie ROSNET.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27 dont 2 pouvoirs

Madame Régine BRUGUIERE a été désignée comme secrétaire de séance.

*Délibération CM n°2022/071*

**OBJET : Acquisition d'une licence IV à Laschamps**

Rapporteur : Éric HAYMA

Monsieur Éric HAYMA, adjoint aux finances et aux ressources humaines, informe le conseil de l'opportunité d'acquérir, pour la somme de 7 000 euros, la licence de 4<sup>ème</sup> catégorie, sise 4 route de la Moreno à Laschamps.

Désignation du bien :

Acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie

Propriétaire du bien :

EURL BROUSSE – 1, route du Col de la Moréno à Laschamps – 63 122 Saint Genès Champanelle

Condition de cession :

7 000 € hors frais de notaire (ceux-ci étant à la charge de l'acquéreur)

Entendu le rapport de Monsieur Éric HAYMA, adjoint aux finances et aux ressources humaines,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention – Monsieur Philippe KRAEMER) :**

- de valider l'acquisition d'une licence de 4ème catégorie au prix de 7 000 euros hors frais de notaire,
- de désigner Maître Maxime AUGUSTO, notaire à Durtol, pour rédiger l'acte notarié, ou Maître Emile GONNEIL-GRAIL, notaire à Beaumont,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte notarié, ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures

**Le maire,**

**Christophe VIAL**



Affiché le  
Transmis au contrôle de légalité le